



AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR du 27 JANVIER 2025

Droit à l'image- Autorisation

Suite à l'Assemblée Générale Elective du dimanche 26 janvier 2025, il a été prêté attention sur le fait que, l'Association TLD 700, recevant du public lors de diverses manifestations sportives, mentionne que tout-e participant-e aura été informé-e sur le droit à l'image (document joint).

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toutes formes et tous supports pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extrait et notamment : presse, livre, support numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet et réseaux sociaux.

Pour chaque participation aux manifestations sportives, l'autorisation de droit à l'image devra être remplie, signée par les participants et jointe au dossier d'inscription.

Les personnes n'acceptant pas ce droit, devront le signaler par écrit.

Fait à Joncelets, le lundi 27 janvier 2025

Le Président

V.VILLEMINOT

